



N°64

LE POSTIER AFFRANCHI



Syndicat CNT POSTE du Val d'oise

Mars 2016

HIER SIMON, AUJOURD'HUI ABDEL, DEMAIN A QUI LE TOUR ?

Depuis plusieurs mois la Fédération CNT dénonce le nouveau rôle qui incombe désormais aux conseils de discipline : être un outil qui œuvre sans relâche pour exclure des agents de l'entreprise, nouvelle méthode pour éliminer les surnombres qui jaillissent lors des réorganisations, et qui évitent aux cadres le douloureux casse-tête de se préoccuper des reclassements, quand ils ne sont pas eux-mêmes en réorientation. Et cette politique qui vise à sanctionner par un licenciement se met en place au quotidien dans les établissements : c'est à ce niveau que se préparent les dossiers. On accumule les PV, on n'accepte plus aucune remarque du personnel d'exécution, toute expression pour simplement demander l'application d'un droit, pour contester une décision injuste, pour simplement s'expliquer, est assimilée à un acte d'insubordination, une remise en cause inacceptable de l'autorité absolue de l'encadrement. Le message est clair : bosses et tais-toi !! Naturellement à côté de ses pratiques répressives on te parle d'équipe, de la grande famille postale, des mots creux qui ne parviennent plus à masquer la réalité que nous subissons.

A Ermont un nouvel exemple de cette volonté d'exclure, de virer à tout prix est donné par le licenciement qui frappe notre collègue Abdel. Au départ de cet acharnement il y a un fait très simple : la tournée 33 est trop chargée, il n'est pas possible d'effectuer la distribution du courrier dans le temps imparti, même pour un agent qui a dix ans d'ancienneté. Et dans ces conditions il n'y a pas d'autre choix que de revenir avec une partie du courrier non distribuée. Et il n'est même pas possible de toujours faire constater le dépassement d'horaires car au moment du retour il arrive que les chefs soient... aux abonnés absents. Pour avoir défendu un point de vue de bon sens, que la tournée 33 soit redimensionnée, et donc faisable dans le cadre d'un horaire réglementaire, Abdel se voit reprocher « une attitude inadaptée avec un chef ». Ayant maintes fois réclamé un rééquilibrage de sa tournée il lui est donc arrivé, normalement, d'hausser le ton pour être entendu. N'est-ce pas le seul moyen de se faire entendre quand votre interlocuteur semble frappé de surdité ? Non ceci est désormais un crime. Il faut continuer à crever sous la charge, à accepter l'inacceptable. Il faut courber l'échine, subir, renoncer à toute dignité. Ce

n'est pas le choix qu'a fait Abdel : il a simplement revendiqué pour qu'une solution juste soit trouvée. La mécanique répressive s'est alors mise en mouvement avec un conseil de discipline qui a prononcé le licenciement, en plus pour « faute grave », début Janvier. Mais la cerise sur le gâteau : un mois après cette décision inique, qui sera contestée devant le Conseil des Prud'hommes, l'encadrement se penche sur la nécessité de revoir la tournée en question et adopte comme solution la proposition exprimée plusieurs mois avant par Abdel . Ce qui montre qu'Abdel était dans son droit, qu'il avait fait un diagnostic correct, mais, comme dans la chanson, « le premier qui dit la vérité il doit être exécuté ».

Abdel mène aujourd'hui un double combat, juridique, et social pour trouver un nouveau job. Face à ceux qui mettent en place de telles stratégies, nous, en face, on doit se serrer les coudes, ne pas tomber dans les pièges de la division, ne pas nous monter les uns contre les autres, car cela fait le jeu de ceux qui nous exploitent. Nous devons reconstruire des solidarités et ne pas sombrer dans l'individualisme. Et si la Poste a exclu notre collègue, l'a jeté après 10 ans d'ancienneté, nous, nous ne devons pas le perdre de vue, car même s'il est en-dehors du boulot nous serons toujours plus proches de lui que de ceux qui appliquent de telles mesures. C'est cela la solidarité de classe.

UN COUP CONTRE L'UN D'ENTRE NOUS EST UN COUP CONTRE TOUS !!

Une drôle de défense des agents :

Lors du conseil de discipline qui a jugé Abdel, le 5 Janvier, une élue du personnel, qui, normalement, est là pour assurer la défense des agents, pour atténuer la sanction, pour lui donner une chance, est intervenue dans le sens de la Direction, alors qu'elle n'a jamais travaillé sur Ermont et qu'elle ne connaît les faits qu'à travers un dossier.

Moralité : lors des prochaines élections professionnelles que chacun réfléchisse par deux fois avant de choisir qui il envoie siéger, car à l'évidence un bulletin syndical peut cacher un vote patronal.

**Pour nous contacter : Espace Nelson Mandela 82 av du G. Leclerc 95100 Argenteuil.
ptt95@cnt-f.org - 0677057506 - <http://udcnt95.eklablog.com> - <http://www.cnt-f.org/fedeptt/>**

STABY : VEHICULE ACCIDENTOGENE ??

Ce n'est pas nous qui effectuons cette hypothèse mais un article dans FORUM-FACTEURS de janvier 2017 qui souligne : « ... Pour 2000 STABY, il y a sur les dix premiers mois de l'année, 144 accidents avec arrêt. La cause principale : les accidents de circulation... ». Selon nos dirigeants ce chiffre correspond à « ... un taux d'accidentologie élevé au regard du parc de véhicules disponibles... ». Accidents de circulation, on pourrait s'attendre à des conseils portant sur la conduite. Non la direction organise une campagne de prévention qui s'intitule « Tout commence par un bon geste » et, dans ce cadre des conseils sont prodigués aux agents qui utilisent le Staby, partant du principe que la cause des accidents a comme origine des «mauvais gestes» des conducteurs/trices, qui seraient de mauvais conducteurs donc, ceci sans fournir aucune statistique sur les origines précises de ces 144 accidents. Et l'article précise les bons gestes qu'il convient d'adopter pour effectuer une « ... tournée Staby en toute sécurité... ».

1. « ...**Avant le départ en tournée s'assurer être dans un état physique permettant de partir en tournée...** ». Cette recommandation pourquoi s'adresse-t-elle spécifiquement aux agents qui ont une tournée Staby ? Cette remarque signifie que le Staby impose d'être en excellente condition physique pour distribuer et donc que ce moyen de locomotion est plus compliqué à gérer qu'un simple vélo électrique, sinon la Poste aurait fait cette recommandation pour tous les véhicules. Sur un Staby il faut être plus en forme que sur un autre véhicule, donc y'a un lézard. Et l'on imagine la tête de l'encadrant si nous venons le voir en disant, voilà, aujourd'hui je suis un peu patrac, je ne peux conduire mon Staby... Pensera-t-il prévention ou tournée à découvert ou heures supplémentaires ?
2. « ...**Porter une tenue adaptée...** ». Faudrait nous expliquer ce qu'est ici une tenue adaptée ? Le Staby est-il incompatible avec certains vêtements, Lesquels ? On est dans le flou et quand y'a du flou c'est louche.
3. « ...**Equilibrer le chargement sur le véhicule...** ». Comme dirait Lapalisse, ça c'est de la consigne, au cas où un collègue s'amuserait à partir en total déséquilibre sous le regard attentif des cadres.
4. « ... **Vérifier les freins et l'éclairage...** ». Là on imagine le facteur fou partant chargé comme une mule, sans frein, pour le fun, en quête de sensations fortes. Hypothèse farfelue.
5. **Et là nous avons la cerise sur le gâteau : « ... Rouler avec les deux pieds dans le véhicule... » ???** Apparemment il ya des collègues qui laissent un pied au bureau, ou le stockent dans le coffre avec le courrier !!!

ET SI C'ETAIT LE STABY QUI ETAIT EN CAUSE ET PAS LE CONDUCTEUR ?

Cette hypothèse n'est même pas évoquée par l'auteur de l'article, et pour cause : cela remettrait en cause toute la stratégie de la Poste, ses investissements. Ce serait reconnaître une erreur grave, avec des conséquences sur la sécurité des agents. Pourtant chaque jour nous discutons avec des collègues qui se plaignent des difficultés à manipuler les Staby, certains souffrent du dos, ressentent des douleurs musculaires, ne sont pas à l'aise. Mais de ce côté-là pas de dialogue social, circulez, y'a rien à voir !!!

Aussi nous demandons en tant que syndicat CNT :

-Une transparence totale sur les origines des 144 accidents. -Une analyse par les CHSCT de tous les accidents de Staby. -Une étude nationale portant sur les conséquences de la conduite sur Staby, étude sous la responsabilité des médecins de Prévention. -Nous appelons chaque agent qui rencontre des difficultés sur Staby à nous contacter à notre adresse postale ou par mail : fede.ptt@cnt-f.org.

NOTRE SANTE VAUT PLUS QUE LEUR PROFIT !!

Voici les remarques faites par plusieurs collègues affectés sur des Staby :

- **La main droite** est continuellement en appui sur l'accélérateur 3/4 heure par jour 6 /7 ce qui entraîne des douleurs du canal carpien, biceps et épaule. - **Pas d'amortisseurs**, juste une plaque en métal ...LE DOS est donc mis à contribution : tu lèves tes fesses quand tu passes un dos d'âne sinon douleur ! - **L'empattement arrière** étant plus large que l'avant quand tu repars d'une boîte aux lettres il faut tout de suite ramasser son pied d'appui sur le marche pied sinon tu n'as plus de cheville. - **L'envergure du guidon** et la dureté de la fourche avec un angle de braquage court entraîne une fatigue musculaire. - **Un bouton pour avancer** et qu'il faut réagir pour reculer il faut y penser c'est lent et pénible. - **Le staby est un véhicule silencieux** qui demande d'anticiper les réactions des piétons et automobilistes qui ne vous entendent pas. - **Une vision arrière** du coffre limitée car haut. - **On fait gaffe dans les ronds points**, force centrifuge on y va tout doux sinon on part vers l'extérieur, donc on réfléchit avant de s'engager quand on a encore de l'énergie, ce qui n'est plus le cas en fin de tournée.

CORREZE SEPTEMBRE 2016 : UN FACTEUR SANCTIONNE POUR AVOIR APORTE DES MODIFICATIONS A UN SCOOTER STABY !

Pour avoir mis un coussin sur son siège et installé un morceau de plexiglas sur son scooter un postier de Tulle a écopé d'une mise à pied de 6 mois en septembre 2016. Cette information a été relayée par L-Echo Info, car les postiers de Tulle comme les usagers ont été choqués de la sévérité de cette sanction. Affecté sur une tournée accidentée il voulait simplement améliorer le confort de son véhicule électrique à trois roues. Son crime est de ne pas avoir averti la direction mais quand on sait que dans de nombreux bureaux les demandes de nombreux collègues ne sont jamais prises en considération... Et si un agent en vient à cette solution c'est sans doute qu'il y a un réel problème aussi sur ce véhicule. Contre cette décision de sanction les agents ont, à l'époque, fait grève à 75%. Et sans doute le fait qu'il s'agisse d'un syndicaliste a sans doute pesé dans la balance.

